

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUX Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Chemin des Béringuiers : transfert d'office dans le domaine public communal :

Le Chemin des Béringuiers est une voie pour partie classée dans le domaine public routier communal et pour partie situé sur des propriétés privées.

Le terrain d'assiette du Chemin des Béringuiers dont la propriété est à régulariser par transfert d'office est constitué de :

- cinq parcelles appartenant à des personnes physiques (AI 14, AI 78, AI 79, AI 89 et AI 90)
- une petite emprise de domaine public non cadastré située entre les parcelles AI 79 et AI 89

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public routier de la commune.

L'enquête publique vise à classer la totalité du Chemin des Béringuiers dans la voirie communale et ainsi à assurer un maillage entre la partie déjà publique de ce chemin et le Chemin des Aigardens.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L318-3 et R318-10 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles R141-4, R141-5 et R141-7 à R141-9 ;

Vu le plan cadastral ;

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : décide de recourir à la procédure du transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE, sans indemnité, des parcelles à usage de voirie désignées dans le dossier d'enquête ;

Article deux : autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique telle que prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme en vue du transfert sans indemnité dans le domaine public routier communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE ;

Article trois : autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête, à accomplir toutes les formalités de publication et de notifications nécessaires et à signer tous les documents et actes à venir.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

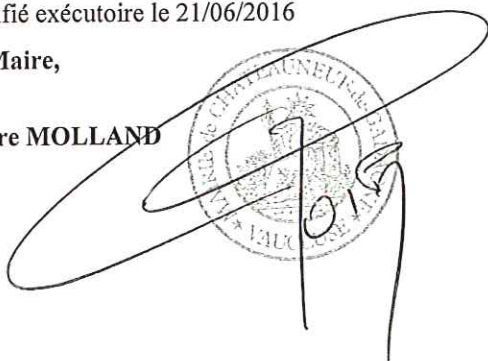
Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUE Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline

Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Modification de la quotité de travail d'un emploi :

Le poste de responsable de la cuisine scolaire a été créé à une quotité de 90 % d'un ETP soit 31,5/35 ème

Il est proposé de modifier le temps de travail de cet emploi et de le porter à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 juin 2016 concernant la suppression et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe liées à une modification du temps de travail supérieure à 10 %,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la suppression du poste suivant :

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (231,5 / 35 ème)

Article deux : approuve la création du postes suivant :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

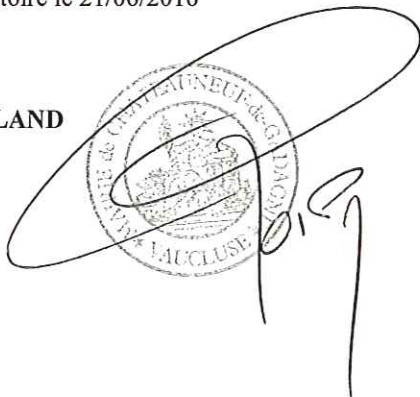
Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

The image shows a circular official seal of the Commune de Châteauneuf de Gadagne. The seal features a central emblem with a crown and two lions, surrounded by the text 'COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GADAGNE' and 'LA CLUSE'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUE Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline

Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Projet d'installation de sanitaires publics - modification du plan de financement :

Le Conseil Régional a récemment modifié son plan d'aide aux communes. Celles-ci peuvent solliciter une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du montant prévisionnel de leurs projet.

La commune étant peu subventionnée pour l'installation programmée de quatre sanitaires publics (Campbeau, place de la Pastiche, Arbousière et parking écoles), il est proposé de solliciter le conseil régional pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de réalisation de quatre sanitaires publics sur le plateau de Campbeau, la Place de la Pastiche, à l'Arbousière et sur le parking des écoles,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional pour l'installation de quatre sanitaires publics

Article deux : approuve le plan de financement ci –dessous :

Coût prévisionnel du projet	200 000 € H.T.
Réserves parlementaires	14 000 €
Conseil Régional	60 000 € H.T.
Autofinancement	123 000 € (+ tva)

Article trois: autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 21/06/2016
Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016
Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Projet d'aménagement de l'entrée Ouest – contrat de plan 2016 :

Pour l'aménagement de l'entrée Ouest, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental au titre du contrat de Plan 2016, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le Maire à déposer le dossier correspondant :

Montant prévisionnel des travaux	750 000 € H.T.
Conseil Régional	130 800 €
Conseil Départemental- contrat de plan 2016	73 200 €
Communauté de communes (fonds de concours)	90 000 €
Amendes de polices	17 500 €
D.E.T.R.	50 500 €
Autofinancement	388 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'aménagement de l'entrée Ouest,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du Contrat de Plan 2016 pour le projet d'aménagement de l'entrée Ouest

Article deux : approuve le plan de financement ci –dessous :

Montant prévisionnel des travaux	750 000 € H.T.
Conseil Régional	130 800 €
Conseil Départemental- contrat de plan 2016	73 200 €
Communauté de communes (fonds de concours)	90 000 €
Amendes de polices	17 500 €
D.E.T.R.	50 500 €
Autofinancement	388 000 € (+ tva)

Article trois: autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 21/06/2016
Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016
Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline

Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : A.D.A.P. : demande de subvention :

Le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée a été approuvé par le conseil municipal le 23 novembre 2015. La programmation retenue est la suivante, sachant que l'année 1 correspond à l'année 2016.

Année	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	128 220 € HT
Année 2	70 190 € HT
Année 3	67 560 € HT
Année 4	51 830 € HT
Année 5	66 756 € HT
Année 6	247 330 € HT
Total	631 886 € HT

La loi de finances 2016 prévoit la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel à l'investissement local. La mise aux normes des équipements publics et les travaux de mise en accessibilité sont éligibles à ce fonds.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter M. le Préfet de Vaucluse afin de bénéficier de ce fonds pour l'ensemble des tranches prévues dans le cadre de l'A.D.A.P. comme suit :

Pour chaque tranche 80 % du montant H.T. des travaux soit au total 505 508 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'Agenda d'accessibilité Programmée de la Commune,

Considérant le fonds de soutien exceptionnel à l'investissement local mis en place par la loi de finances 2016,

Considérant que la mise en œuvre de l'A.D.A.P. constitue une charge supplémentaire pour les finances communales dans le contexte d'une baisse de la D.G.F., de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du F.P.I.C.,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une subvention de 80 % au titre du fonds de soutien à l'investissement local dans le cadre de la réalisation des mesures ciblées dans l'A.D.A.P. de la commune comme suit :

Pour la tranche 1 (2016):

Fonds local de soutien à l'investissement = 102 576 €

Pour la tranche 2 (2017) :

Fonds local de soutien à l'investissement = 56 152 €

Pour la tranche 3 (2018) :

Fonds local de soutien à l'investissement = 54 048 €

Pour la tranche 4 (2019) :

Fonds local de soutien à l'investissement = 41 464 €

Pour la tranche 5 (2020) :

Fonds local de soutien à l'investissement = 53 404 €

Pour la tranche 6 (2021) :

Fonds local de soutien à l'investissement = 197 864 €

Article deux : autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de M. le Préfet de Vaucluse.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Création d'une voie et d'un ouvrage d'art entre la RD 6 et le chemin de Confines – mise en compatibilité du P.O.S. :

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse prévoit la création d'une nouvelle voie entre la RD6 et le chemin des confines à Châteauneuf de Gadagne.

Ce projet permettra d'assurer un accès sécurisé aux usagers du chemin des Taillades, réduire les nuisances du trafic pour les habitants riverains du pont des Taillades et desservir les entreprises déjà implantées et à plus long terme la zone d'activités économiques dite du Moulin rouge, inscrite au SCOT et au POS communal.

Le projet traverse une zone NC du POS de Châteauneuf de Gadagne. Il franchit le canal du Moulin classé avec sa ripisylve en Espace Boisé Classé (EBC) au POS.

Le code de l'urbanisme permet aux collectivités, leurs groupements et les établissements publics d'aménagement de se prononcer sur l'intérêt général d'une action ou opération d'aménagement et d'adapter le document d'urbanisme en conséquence.

Ainsi la communauté de commune a été amenée à engager une déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS au titre de l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme afin de réduire l'EBC sur la partie du canal traversée par la future voie.

Cette mise en compatibilité du POS a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées (dont la commune de Châteauneuf-de-Gadagne) en date du 26 novembre 2015 qui se sont prononcées favorablement au projet.

Monsieur le Préfet a organisé l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mars 2016 au 27 avril 2016.

Monsieur le commissaire-enquêteur a rendu son rapport avec ses conclusions et un avis sans réserve ni recommandation en date du 18 mai 2016.

Conformément à l'article L.153-58 4° du code de l'urbanisme, le conseil municipal est amené à approuver la mise en compatibilité du PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et L 300-6;

Vu le plan d'occupation des sols (POS) révisé le 10 décembre 2000;

Vu la procédure de déclaration de projet menée par la communauté de commune Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse pour la création d'une voie et d'un ouvrage d'art entre la RD6 et le chemin des Confines sur le territoire de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne;

Vu le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015 au cours de laquelle les personnes publiques mentionnées à l'article L.153-54 2° ont examiné conjointement les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du POS ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif désignant le Commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant en date du 28 janvier 2016;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 10 février 2016 prescrivant l'enquête publique portant sur l'intérêt général de la création d'une voie et d'un ouvrage d'art entre la RD6 et le chemin des Confines et la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne qui en est la conséquence ;

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage de l'annonce de l'enquête publique ;

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

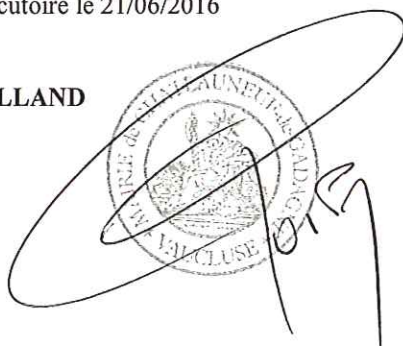
Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Création d'une voie et d'un ouvrage d'art entre la RD 6 et le chemin de Confines – mise en compatibilité du P.O.S. :

Vu le registre d'enquête publique ouvert en mairie de Châteauneuf-de-Gadagne dans le cadre de cette enquête qui s'est déroulée du 29 mars 2016 au 27 avril 2016;

Vu les conclusions, en date du 18 mai 2016 de Monsieur le Commissaire Enquêteur et l'avis favorable sans réserve ni recommandation émis par ce dernier à l'égard de l'intérêt général du projet et de la mise en compatibilité envisagée ;

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols pour permettre la création d'une voie et d'un ouvrage d'art entre la RD6 et le chemin des Confines sur le territoire communal.

Article deux : dit que le dossier de mise en compatibilité du POS est tenu à la disposition du public

- à la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne;
- à la Préfecture de Vaucluse;

Article trois : dit que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie de Châteauneuf-de-Gadagne ;
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article quatre : dit que la présente délibération sera notifiée avec un exemplaire de la mise en compatibilité du POS de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne à Monsieur le Préfet de Vaucluse et qu'elle sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité et transmission au représentant de l'Etat.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 JUIN 2016

Le treize Juin deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 7 Juin 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BARTOLO Amélie, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, Mme VILLAIN Alexandra, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme AUBERT Valérie

Procurations :

Mme CHANSEL Hélène a donné procuration à Mme HUGUES Adeline
Mme FABRE Marielle a donné procuration à M. KLEIN Etienne

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

M. KLEIN Etienne a été nommé secrétaire de séance.

Séance du 13 JUIN 2016

OBJET : Redevances d'occupation du domaine public :

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation est temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

L'occupation du domaine public constitue un mode de jouissance exceptionnel qui confère à celui qui en est investi le droit de disposer du domaine public d'une manière privative et privilégiée, à la différence de la généralité des citoyens.

Par principe, toute occupation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance payable d'avance et annuellement. Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des redevances selon les types d'occupation du domaine public présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'occupation	Tarifs	Mode de taxation
Terrasses	4,60 €	M2/mois
Camion « repas » sans électricité	2 €	Par jour
Camion « repas » avec branchement électrique	3 €	Par jour

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

Considérant que la commune peut être sollicitée pour des demandes du domaine public à des fins commerciales,

Considérant que cette utilisation ne peut être octroyée à titre gratuit sauf dérogations fixées au CGPPP,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif de ces occupations,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve les redevances d'occupation du domaine public suivantes :

Nature de l'occupation	Tarifs	Mode de taxation
Terrasses	4,60 €	M2/mois
Camion « repas » sans électricité	2 €	Par jour
Camion « repas » avec branchement électrique	3 €	Par jour

Article deux : dit que ces redevances feront l'objet d'un titre de recette pour leur recouvrement.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 21/06/2016

Transmis au contrôle de légalité le 21/06/2016

Certifié exécutoire le 21/06/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

